

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 107-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.176

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Quelle augmentation des primes avec la réforme EFAS ?

Le Parlement fédéral examine une réforme du système de financement du système de santé. Actuellement, les cantons financent 55 pour cent des prestations stationnaires et ne financent pas les prestations ambulatoires. Avec cette réforme, nommée « EFAS » (pour « Einheitliche Finanzierung der ambulanten und stationären Bereiche »), les cantons financeraient 25,5 pour cent des prestations couvertes par la LAMal. Concernant les prestations couvertes, la question de savoir si les soins de longue durée feront partie ou non de la réforme est encore ouverte, mais le Département fédéral de l'intérieur (DFI) recommande de les intégrer, afin de répondre aussi aux revendications des cantons. Selon un rapport publié par le DFI, le canton de Berne verrait ses dépenses diminuer de 49,4 millions avec EFAS sans les soins et de 62,2 millions avec EFAS incluant les soins.

Dans la mesure où EFAS ne conduira pas à une baisse des coûts du système de santé (selon le rapport, les coûts de la santé augmenteront de 16 milliards jusqu'en 2030, avec ou sans EFAS), une baisse des dépenses cantonales conduira donc à une augmentation des primes d'assurance-maladie dans le canton de Berne.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. En se basant sur les chiffres présentés dans le rapport du DFI, quelle sera la hausse des primes dans le canton de Berne ?
2. Toute hausse des primes conduira à une augmentation des subsides accordés au titre de la réduction individuelle de primes. Est-il possible d'estimer cette augmentation ? Si oui, quelle sera la charge supplémentaire pour le canton de Berne ?
3. Faut-il s'attendre à d'autres inconvénients avec cette réforme pour les cantons ?

4. En ce qui concerne les patients, le rapport indique que la réforme EFAS conduirait à une augmentation de la participation directe. En Suisse, on estime que 25 pour cent des patients renoncent à des prestations médicales nécessaires pour des raisons financières. Le Conseil-exécutif estime-t-il que l'augmentation de la participation directe pourrait avoir des conséquences économiques ou sanitaires négatives pour les patients et en termes de santé publique ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?

Motivation de l'urgence : le Parlement fédéral discute actuellement de l'EFAS. Il est capital à cet égard de connaître aussi les effets potentiels de cette réforme sur les primes dans les cantons.

Destinataires

- Grand Conseil